

# 4 Les élèves du second degré

## Présentation

L'évolution du taux d'accès annuel au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années quatre-vingts, l'accès progresse lentement, à un rythme qui tend à se ralentir : 10 % à la fin des années cinquante, 30 % au milieu des années soixante-dix, autour de 35 % au début des années quatre-vingts. À partir de 1984, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Depuis cette date, le taux d'accès annuel fluctue aux alentours de 63 % (35 % pour la filière générale, 18 % pour la filière technologique et 10 % pour la filière professionnelle).

À la rentrée 2005, le taux d'accès au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale atteint ainsi 63,8 % [2]. Il dépasse celui de la rentrée précédente (63,5 %), restant inférieur de 4 points à celui de la rentrée 1994 (67,7 %).

La prise en compte des autres voies (ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et apprentissage) porte le taux à 70 %, soit 1,2 point au-dessous de celui observé en 1994 (71,2 %).

Le rajeunissement des accédants se poursuit ; il traduit une moindre pratique du redoublement dans l'ensemble du cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès annuel et taux d'accès d'une génération (cf. définition).

Le taux d'accès des filles s'établit à 70,6 %, contre 57,3 % pour les garçons pour les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale [3]. Cet écart provient bien plus des séries générales (13,1 points) que des séries technologiques (2,1 points). Les voies de formation professionnelle autres que celles sous statut scolaire du ministère de l'Éducation nationale sont nettement plus utilisées par les hommes que par les femmes. Pour l'ensemble des voies, les filles accèdent en moyenne plus jeunes que les garçons au niveau du baccalauréat.

## Définitions

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, telle le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1977 au moment de la rentrée 1995, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Génération.** La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, entre parenthèses, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans). Ces chiffres n'interviennent dans le calcul des taux que pour le taux d'accès à 16 ans.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

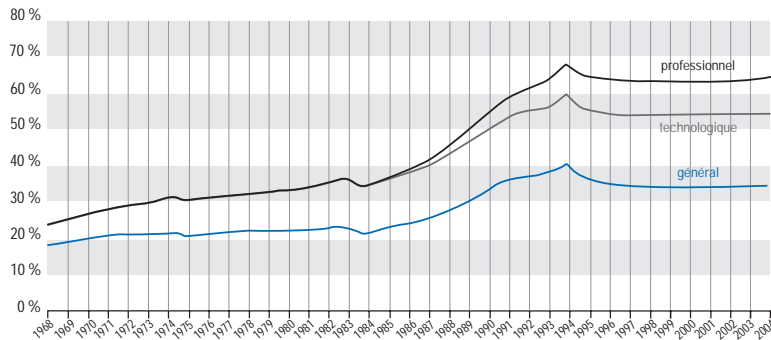
■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

## → Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, enquête n° 16 auprès des établissements privés, enquête n° 51 sur les apprentis, système d'information SAFRAN (ministère de l'Agriculture et de la Pêche).

## [1] Évolution des taux annuels d'accès au niveau du baccalauréat (MEN scolaire)

(France métropolitaine jusqu'en 1994, France métropolitaine + DOM depuis 1995, Public + Privé)



## [2] Calendrier d'accession au niveau du baccalauréat (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Génération (effectifs à 16 ans)	Années										Total entrants MEN-scolaire	
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005		
<b>1976</b> entrants	36 300	15 200										
760 600 %	4,8	2,0										
<b>1977</b> entrants	80 900	36 700	14 200									
782 479 %	10,4	4,7	1,8									
<b>1978</b> entrants	136 400	79 300	33 800	12 000								
776 794 %	17,6	10,3	4,4	1,6								
<b>1979</b> entrants	212 700	139 600	81 800	32 000	11 100							
796 897 %	26,7	17,5	10,3	4,1	1,4							492 900 (1)
<b>1980</b> entrants	16 000	222 200	148 600	84 100	31 600	10 400						
839 985 %	1,9	26,4	17,7	10,0	3,8	1,2						512 800
<b>1981</b> entrants		15 800	224 400	150 500	81 100	30 100	9 800					
838 362 %		1,9	26,8	17,9	9,7	3,6	1,2					61,0
<b>1982</b> entrants			16 300	226 700	146 600	78 700	27 600	9 500				
826 576 %			2,0	27,4	17,7	9,5	3,3	1,1				504 700
<b>1983</b> entrants				16 600	223 000	135 400	72 600	25 300	8 200			
781 217 %				2,1	28,5	17,3	9,3	3,2	1,0			60,9
<b>1984</b> entrants					17 300	229 000	139 300	72 200	24 800	8 000		
797 148 %					2,2	28,7	17,4	9,0	3,1	1,0		61,4
<b>1985</b> entrants						18 400	235 000	143 400	72 500	24 400		
804 865 %						2,3	29,2	17,8	9,0	3,0		501 700 (2)
<b>1986</b> entrants							18 400	241 400	145 000	73 600		
815 722 %							2,3	29,5	17,7	8,9		62,3
<b>1987</b> entrants								17 600	247 000	143 600		
808 141 %								2,2	30,5	17,6		62,4
<b>1988</b> entrants									17 500	251 600		
809 431 %									2,2	31,2		
<b>1989</b> entrants										17 200		
814 323 %										2,1		
<b>Total entrants MEN-scolaire</b>	<b>499 800(3)</b>	<b>508 600</b>	<b>519 100</b>	<b>521 900</b>	<b>510 800</b>	<b>502 100</b>	<b>502 700</b>	<b>509 200</b>	<b>514 900</b>	<b>518 500</b>		
<b>Taux d'accès (%) MEN-scolaire</b>	<b>63,6</b>	<b>62,9</b>	<b>63,0</b>	<b>63,2</b>	<b>63,2</b>	<b>62,6</b>	<b>62,7</b>	<b>62,9</b>	<b>63,5</b>	<b>63,8</b>		
<b>Taux d'accès (%) (toutes formations)</b>	<b>68,4</b>	<b>68,3</b>	<b>69,1</b>	<b>69,4</b>	<b>69,6</b>	<b>68,9</b>	<b>68,9</b>	<b>69,1</b>	<b>69,7</b>	<b>70 (4)</b>		

(1) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau du bac. avant la rentrée 1996. (2) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau du bac lors des prochaines rentrées. (3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1976. (4) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

## [3] Taux d'accès au niveau du baccalauréat par type de formation et par sexe en 2005-2006 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Type de diplôme préparé	Ministère de l'Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Général	41,6	28,5	34,9	41,8	28,7	35,1
Technologique	19,7	17,6	18,6	21,3	18,6	19,9
Professionnel	9,3	11,2	10,3	12,7 (1)	17,1 (1)	15,0 (1)
<b>Ensemble</b>	<b>70,6</b>	<b>57,3</b>	<b>63,8</b>	<b>75,9 (1)</b>	<b>64,5 (1)</b>	<b>70,0 (1)</b>

(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.